

Nom et prénom de la personne bénévole :

Contact e-mail et téléphone :

Tout d'abord, nous vous remercions de faire partie de cette aventure ! C'est sous l'impulsion d'une équipe bénévole que CLAP est née en 1993. Depuis, grâce à son soutien, l'association a pu développer le projet culturel et artistique du Champ de Foire. Il porte le nom de la salle de spectacle de Saint-André de Cubzac et se déploie sur le territoire de Haute-Gironde. En relation directe avec le service culturel municipal, il propose une programmation de spectacles de disciplines diverses avec une double exigence : celle de soutenir des créations professionnelles issues de la région et d'ailleurs, et celle d'être en dialogue permanent avec les terres qui le portent et les personnes qui les habitent, à l'écoute de leurs besoins et désirs – exprimés et observés. C'est un lieu pour fêter, fédérer, imaginer, débattre, rêver ; un lieu pour grandir et consolider le maillage territorial et artistique professionnel en Haute-Gironde.

Par votre présence et votre engagement sur les rendez-vous de la saison, vous contribuez à cette vie culturelle locale. L'engagement volontaire consiste en une participation citoyenne libre et spontanée qui apporte un travail, des biens ou autres services, à titre gratuit. Il est indéniable que l'engagement des bénévoles aux côtés des équipes organisatrices, ainsi que leur enthousiasme, sont garants au bon déroulement de la programmation culturelle et de l'image du Champ de Foire. C'est pourquoi :

L'association s'engage à l'égard de ses bénévoles à :

- Confier des missions en lien avec leurs compétences, motivations et disponibilités,
- Accueillir, considérer les bénévoles comme des membres à part entière, rester disponible afin d'expliquer les missions et de répondre aux questions éventuelles,
- Donner accès à titre gratuit à une œuvre artistique et professionnelle durant les temps de bénévolat,
- Proposer une place à tarif préférentiel pour chaque spectacle en dehors des temps de bénévolat,
- Proposer des temps de formation (*Ex : secourisme, technique, accueil des personnes en situation de handicap, etc.*)
- Indemniser les dépenses personnelles réalisées dans le cadre de leur mission et pour le compte de l'association, en dehors des déplacements de leur domicile jusqu'au lieu de spectacle,
- Souscrire à une assurance au profit de ses bénévoles, couvrant les risques d'accident.

Le bénévolat est une activité librement choisie n'imposant pas de lien de subordination. Toutefois cet engagement doit se faire en accord et en soutien avec le projet. **Ainsi, la personne bénévole s'engage à :**

- Être à l'écoute, poser des questions et signaler toute incapacité et indisponibilité à la personne référente,
- Exercer son activité avec neutralité et bienveillance dans le respect des convictions des personnes,
- Respecter ses engagements concernant le jour, l'horaire et le type de mission définis préalablement,
- Œuvrer à la valorisation du projet du Champ de foire,
- Être disponible et soucieuse de l'accueil des artistes et du public, dans l'inclusion et le respect des particularités,
- Collaborer avec les autres bénévoles dans un esprit de compréhension mutuelle et de complémentarité,
- S'acquitter de la cotisation annuelle de l'association, afin de bénéficier d'une couverture des risques par l'assurance de l'association.

En signant cette chartre de bénévolat vous déclarez être d'accord avec l'ensemble des points mentionnés et vous engagez à les respecter. Nous vous en remercions chaleureusement et nous réjouissons de cette aventure ensemble.

Fait en double exemplaire à le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »